



Règlement du jeu concours «Vitrines aux couleurs des festivités du 400^{ème} anniversaire de Jean de La Fontaine», organisé par la Ville de Château-Thierry

Article 1 – Organisation

La Ville de Château-Thierry organise, du 25 juin 2021 au 8 juillet 2021, un jeu concours intitulé « Vitrines aux couleurs des festivités du 400^{ème} anniversaire de Jean de La Fontaine ».

Les commerces de la ville sont invités à se mettre aux couleurs des festivités en décorant leur vitrine.

Article 2 – Participants et conditions de participation

Tous les commerces de la Ville de Château-Thierry sont invités à participer à ce jeu concours.

Le thème des décorations devra être en lien avec les festivités des 400 ans de Jean de La Fontaine.

Calendrier du jeu concours :

Les vitrines doivent être mises en place pour le 25 juin et doivent rester visibles au moins jusqu'au 8 juillet 2021. Idéalement, elles pourraient être prolongées durant la période estivale.

Article 3 – Dotation et modalités d'attribution

Trois gagnants seront désignés par le Jury.

Les dotations seront notamment les suivantes :

- Un article dans le magazine de la ville « Vivre Château-Thierry »
- Une remise de prix en Mairie avec la presse
- Des cadeaux

Article 4 – Jury

Le jury sera composé de 7 membres :

- 3 membres du Conseil municipal, à savoir :
 - o Emmanuelle Leriche-Charpentier, Déléguée au commerce /foires et marchés
 - o Nathalie Redouté, Déléguée à la vie associative, aux ressources humaines et à la communication
 - o Frédéric Jacquesson, Délégué à la culture, aux grands événements et à la promotion de Jean de La Fontaine
- 4 membres de la société civile, à savoir :
 - o Josette Helfelle
 - o Jeannine Tetart
 - o Ghislaine Ferrand
 - o Claire Titeux

Article 5 – Annonce des vainqueurs

Le 8 juillet 2021.

Article 6 – Contestation et litige

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement. Toute contestation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 14 jours suivant la déclaration des gagnants à : Mairie de Château-Thierry, 16 Place de l'Hôtel de ville, 02400 Château-Thierry.

Article 7 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est consultable sur : www.chateau-thierry.fr et affiché en Mairie de Château-Thierry.